Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2025.06.24 10:17:42 +02'00'

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 24/06/2025
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q18-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MARDI 10 JUIN – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DRH/10-06-2025/Q18

Date de convocation : 4 Juin 2025

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. POULAIN Bernard, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, M. DECALION Ismaël, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie : procuration à M. POULAIN Bernard
Mme BERANGER Agnès : procuration à Mme TRIOUX-COURBET Sandrine
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. BONIFACE Didier
M. BALEDENT Matthieu : procuration à Mme MATON Audrey
Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme RICHOMME Liliane

Membre absent :

Est désigné secrétaire de séance : Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie

---

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL – MISE A JOUR DES RÈGLES DE MISE EN APPLICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES PROFESSEURS ET ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – APPROBATION

Vu la délibération DRH/05-02-2025/Q5 modifiant le régime indemnitaire des professeurs et assistants d'enseignement artistique ;
Vu le Décret n° 2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération de certains agents publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie ;
Vu l'avis favorable du CST en date du 15 mai 2025 ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q18-DE

Monsieur Bernard POULAIN, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 14 décembre 2011, le Conseil Municipal a institué le régime indemnitaire spécifique des personnels du cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique et par délibération en date du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal a institué le régime indemnitaire spécifique des personnels du cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique.

Monsieur POULAIN rappelle également à l'Assemblée que par délibération en date du 5 février 2025 le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une délibération cadre fixant les plafonds en vigueur comme plafonds de référence et fixant les critères d'attribution et de suspension de la prime ISOE (part fixe et variable). Depuis le 1er mars 2025 est entrée en application la règle des 90 % de rémunération pour les agents en maladie ordinaire. Il convient donc de délibérer pour conformer les règles de retenue de régime indemnitaire en cas de maladie au Décret n°2025-197. L'ensemble des autres éléments demeurent inchangés.

L'INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ÉLÈVES

Cette indemnité peut être attribuée aux agents relevant des cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique.

Elle comporte une part fixe et une part modulable, les montants annuels de référence sont fixés par arrêté du 19 juillet 2023 et sont indexés sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique.

La part fixe est liée à l'exercice effectif de fonctions enseignantes et en particulier le suivi individuel et l'évaluation des élèves. A titre d'information, le taux moyen annuel par agent est de 2550 €.

La part modulable est liée à des tâches de coordination du suivi des élèves compte tenu de l'organisation de l'établissement. A titre d'information, le taux moyen annuel par agent est de 1497,84 €.

Eu égard à ce qui précède,

Monsieur POULAIN propose au Conseil Municipal de mettre en application à compter du 15 février 2025 pour les cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique :

- les taux annuels moyens de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en vigueur.

En cas de congé de maladie ordinaire :

- Lors du premier arrêt de maladie avec prolongations éventuelles incluses : maintien des primes en proportion du traitement de l'agent.

- lors du 2ème arrêt pour maladie ordinaire, diminution du régime indemnitaire au prorata des journées d'absence – abattement par application de la règle du 1/30ème.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité, d'accueil de l'enfant ou pour adoption, le régime indemnitaire sera maintenu intégralement.

En cas de congé de longue maladie et de congé de longue durée : suspension des primes.

En cas de sanction disciplinaire : l'attribution des primes sera laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q18-DE

Les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les éléments susvisés et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités en résultant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Ophélie VERNET-DEMARQUE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
23 JUIN 2025

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL100625_Q18**
Objet :	**Personnel communal ? Mise à jour des règles de mise en application du régime indemnitaire des professeurs et assistants d?enseignement artistique ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.5 - Regime indemnitaire
Identifiant unique :	059-215901398-20250610-DEL100625_Q18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q18-DE-1-1_0.xml	text/xml	987 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL100625_Q18.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20250610-DEL100625_Q18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2025 à 14h43min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2025 à 14h43min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2025 à 14h43min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juin 2025 à 14h43min43s	Reçu par le MI le 2025-06-23